

CHEMINONS ENSEMBLE N° 14

Mars 2011.

Le mot du Maire.

Chers amis, les semaines passées ont été très perturbantes et ont bousculé quelque peu nos habitudes. Je profite encore une fois pour, ici, vous exprimer toute ma gratitude pour le réconfort que vous m'avez apporté. Les faits sont passés et il faut désormais voir l'avenir, le vôtre et celui de notre village.

Je peux vous annoncer une excellente nouvelle : j'ai pu, enfin, signer les ordres de service concernant les travaux de restauration de l'église Saint Nicolas. La première réunion de chantier aura lieu le lundi 4 avril, en mairie. Il semble que tous les obstacles soient levés et il apparaît aussi que la durée des travaux soit moins conséquente que prévu. Sur ce sujet, je ne manquerai pas de vous tenir en permanence informés.

Le beau temps revient, il semble même déjà installé. Bon nombre de Cheminioniers semblent désireux de voir attribuer une fleur à notre village. Nous ferons tout pour l'obtenir, mais je dois demander à tous un petit effort : l'entretien des trottoirs et caniveaux devant les habitations de chacun est l'affaire de tous. Les membres des commissions qui nous jugent ne remarquent pas seulement la beauté des fleurs et diverses plantations, mais aussi la propreté générale des rues et trottoirs. Les employés municipaux feront le maximum dans ce sens, mais nous devons tous nous sentir concernés par ce sujet, d'autant que la loi nous y oblige.

Enfin, je veux, ici, vous informer d'un sujet qui semble être à l'origine d'inquiétude de plusieurs Cheminioniers : la carte communale. Cette étude, en cours de réalisation, consiste à déterminer les zones de notre village qui seront susceptibles d'être reconnues "constructibles".

Ainsi que vous le savez, nul n'est autorisé à construire n'importe où, n'importe quoi, n'importe comment. Des lois et des règles existent et en déterminent les conditions ; nous devons nous y tenir.

La carte communale consiste donc à fixer les possibilités, sur notre territoire, en accord avec les autorités de l'État (Préfecture et Direction Départementale du Territoire, ex DDE). Nous en sommes, actuellement, à finaliser une carte qui sera soumise à une enquête publique conduite par un commissaire enquêteur désigné par la préfecture de la Marne.

Cependant, avant cette enquête et, alors que nous pourrions encore intervenir aisément, j'ai l'intention d'organiser une réunion de notre village afin de vous présenter l'état d'avancement des travaux et surtout de recueillir vos avis et de proposer les modifications éventuelles au cabinet chargé de l'étude. Je ne peux pas promettre que tout sera susceptible d'être retenu mais, ensemble, nous

ferons le nécessaire pour tenter de satisfaire le plus grand nombre d'entre nous. Je vous recontacterai très rapidement à ce sujet et je vous dis donc à très bientôt.

M.JOURNET

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 NOVEMBRE 2010.

I. Participation pour voies et réseaux (PVR).

Dans le cadre de la mise en place d'une carte communale, les demandes de permis de construire ne pourront pas être refusées si les futures constructions sont comprises dans les zones déclarées constructibles. Afin de préserver les intérêts de la commune, il convient dès à présent d'instaurer une participation raisonnée des voies et réseaux par les futurs propriétaires fonciers : la P.V.R.

La mise en place de la PVR nécessite deux types de délibérations :

- Une délibération portant instauration du principe de la PVR,
- Une délibération spécifique pour chaque voie précisant les travaux qui sont prévus et fixant la part du coût des travaux à la charge des propriétaires fonciers.

Le conseil municipal décide à l'unanimité, d'instituer sur l'ensemble du territoire communal la participation pour le financement des voiries et réseaux publics, définie aux articles L. 332-11-1 et L. 332-11-2 du code de l'urbanisme.

-Inscription de M. Lucien AUBRY sur le monument aux morts de CHEMINON.

L'Office National des Anciens Combattants a reconnu officiellement que feu monsieur Lucien AUBRY est bien « mort pour la France » et que son nom peut figurer désormais sur le monument « aux morts pour la France » de la commune de Cheminon.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de faire entreprendre les travaux d'inscription de feu monsieur Lucien AUBRY sur le monument « aux morts pour la France » de la commune de Cheminon. Les frais induits seront prévus au budget de la commune.

Proposition d'achat du terrain ZK 58.

-Monsieur Jean LOUVET, propriétaire en indivision d'un terrain à Cheminon, cadastré ZK 58, propose de vendre celui-ci à la commune de Cheminon, pour le prix de 1 (un) euro symbolique. Les divers frais administratifs et notariaux resteraient à la charge de la commune.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter la proposition de monsieur Jean LOUVET et d'engager la procédure d'acquisition du terrain cadastré ZK 58 dans les conditions décrites ci-dessus.

-Mise en place d'un miroir au stop de la rue de Maurupt.

-Le chauffeur du bus de ramassage scolaire avait fait part à la commune des difficultés qu'il rencontrait au stop situé entre la rue Richelet et la rue de Maurupt. La configuration de ces deux voies ne lui permettant pas d'avoir un visuel correct sur le trafic provenant de sa droite, soit venant de Maurupt-le-Montois. La mise en place d'un miroir a été décidée par le Conseil Municipal.

L'installation de ce miroir est réalisée.

Prix de l'eau : Voir le compte rendu sur ce sujet.

Affaires diverses.

- Madame Françoise PEROT, 3^e adjointe, informe les membres du conseil municipal de la réception du devis des travaux de mise en place d'un jardin des souvenirs au cimetière du haut. Ce devis se monte à 2 835,18 € TTC. Les travaux seront lancés début 2011.

-Monsieur Jean STOKLOSA fait part de l'état général défectueux des trottoirs dans Cheminon. Il est de fait que l'entretien qui en incombe aux propriétaires ou locataires riverains laisse très sérieusement à désirer. Monsieur le maire propose qu'en l'absence de réactivité des habitants concernés, le travail soit effectué par les ouvriers communaux et que ces travaux soient facturés directement à ces personnes.

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JANVIER 2011.

Lavoir du bas.

--La toiture du lavoir du bas, route de Sermaize-les-Bains, nécessite quelques travaux de restauration. Un devis a été établi par l'entreprise BUGUET, se montant à 5 268,02 € TTC.

Afin de monter un dossier de demande de subvention, il importe, dès à présent, de prendre la décision de faire, ou non, effectuer les travaux.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de faire effectuer les travaux, à la condition expresse qu'une subvention (DGE) soit accordée à la commune de CHEMINON.

Logement rue Lallement.

La commune a reçu deux devis concernant la restauration du logement rue Lallement :

- Un devis de l'entreprise RHV pour l'aménagement intérieur et certaines modifications pour un montant de 8334,50 € TTC,
- Un devis de l'entreprise J. CHERMONT, électricité générale, pour un montant de 4 442,61 € TTC.

Affaires diverses.

--Suite à une demande de M. Bernard AUBRY, président de Perthois, Sports et Nature, concernant la remise en état du site dit "La Fontaine Minérale", le maire a pris contact avec monsieur MARTIN, directeur d'IMERYS à Pargny-sur-Saulx, pour préserver ce site qui se situe dans le périmètre des travaux d'extraction des terres qui vont être effectués. Monsieur MARTIN est d'accord pour préserver ce site et une visite sur place sera réalisée dès que le temps sera plus clément. La remise en état sera effectuée par les membres de P.S.N. et des volontaires du village.

Mise en garde.

- Des prospecteurs circulent actuellement dans CHEMINON pour tenter de vendre des panneaux solaires (cellules photovoltaïques). Monsieur le maire rappelle deux points importants :

Le village, dans sa presque totalité, est inclus dans le périmètre de protection d'un bâtiment classé et l'installation de tels panneaux est refusée par monsieur l'architecte des bâtiments de France. En conséquence, l'autorisation de demande préalable de travaux sera refusée par la mairie, tant que ce dispositif national est en vigueur. VOTRE ENGAGEMENT AUPRES DE TELS DEMARCHEURS RISQUE DE VOUS COÛTER TRES CHER PUISQUE VOUS DEVREZ PAYER QUELQUE CHOSE QUE VOUS NE POURREZ JAMAIS UTILISER.

À ce sujet, monsieur le maire rappelle que tous les travaux sur tous bâtiments doivent obligatoirement faire l'objet d'une demande préalable d'autorisation de travaux. Les imprimés sont à retirer en mairie et il faut compter 2 mois pour la réponse des services d'État.

- Les prospecteurs, bien qu'affirmant le contraire, n'ont jamais reçu l'aval de la mairie pour cette démarche.

--Plusieurs conseillers municipaux se plaignent de l'utilisation de la cour des écoles par des enfants en dehors des heures et jours d'ouverture des classes. Ces utilisations non surveillées sont à l'origine de quelques dégradations des bâtiments, sans parler de la présence de ces enfants dans des lieux non autorisés et présentant de réels risques (citerne à gaz, par exemple). D'autre part, plusieurs conseillers constatent régulièrement que le portail d'accès à la cour des écoles reste trop souvent ouvert en dehors des horaires d'utilisation des classes. Monsieur le maire fera contrôler le bon fonctionnement de la serrure de ce portail et remettra une clef de celui-ci aux personnes responsables, amenées à accéder aux écoles (femme de ménage, périscolaire et personnel enseignant). La responsabilité de l'ouverture de ce portail incombera :

- > Pendant les heures d'école à madame la directrice d'écoles,
- > En dehors des heures et jours d'école, au personnel de nettoyage et personnel du périscolaire.

En règle générale, ce portail devra être **fermé à clef** en dehors des jours et horaires de classe et **simplement fermé** pendant les périodes d'utilisation des écoles.

--Plusieurs conseillers municipaux se plaignent de l'état dégradé de certains chemins communaux. Une utilisation, sans précaution de ces chemins par des matériels agricoles lourds serait à l'origine de ces dommages. En attendant un travail de fond qui devra être réalisé lorsque le climat le permettra, une réparation sera faite afin de redonner une possibilité d'utilisation des chemins desservant des lieux d'habitation.

Cette consigne est aussi applicable pour les routes intérieures à notre village.

--Monsieur Mickaël DHÔTEL exprime son souhait de voir remettre en eau les lavoirs de la commune, particulièrement celui de la rue Haute. Cette disposition permettrait, peut-être d'entretenir et conserver cet endroit en un état de propreté correct. À ce sujet, monsieur le maire rappelle aux différents utilisateurs des lieux pour le lavage de voitures en particulier, que cet acte est normalement interdit par la loi mais reste toléré par la municipalité. **Par contre, monsieur le maire rappelle à ces mêmes utilisateurs que les déchets résultant du nettoyage des voitures ne doivent rester dans ce lavoir et que les lieux doivent être laissés propres.** En ce qui concerne la mise en eau, les ouvriers municipaux seront chargés d'en étudier la remise en état et le fonctionnement des systèmes en place. Mais il bon de savoir que la sécurité prime sur l'esthétique. Il y a beaucoup de jeunes enfants dans le quartier.

--Suite à l'inscription sur la liste des "Morts pour la France de CHEMINON", puis très prochainement sur le monument aux morts, de monsieur Lucien AUBRY, la famille a fait un don au bénéfice du CCAS de CHEMINON.

L'ACCUEIL DES NOUVEAUX ARRIVANTS DE L'ANNÉE 2010.

Le samedi 15 janvier dernier, Michel JOURNET, maire de CHEMINON, entouré d'une partie du Conseil Municipal et des responsables des associations locales a accueilli une dizaine de nouveaux Cheminioniers, parfois accompagnés de leurs jeunes enfants.

Cet après-midi récréatif, a permis de présenter la commune aux nouveaux habitants présents et pour eux, d'établir le contact avec les élus et les associations du village.

Dans une brève allocution de bienvenue, le maire a notamment souligné l'augmentation de la population à Cheminon, alors qu'elle est en baisse dans la CCSB. La réouverture du magasin (le Goulet), la reprise des travaux de l'église, l'entretien des chemins ont été également évoqués.

Après avoir cité les associations et leurs responsables, Michel JOURNET les a remerciés en soulignant que : « Toutes ces personnes se dévouaient pour faire vivre notre village ... ». Puis il a salué tous les efforts accomplis par le comité des fêtes pour maintenir une ambiance chaleureuse lors des manifestations festives qu'il organise.

À leur tour les responsables d'associations ont présenté leurs activités, puis les membres du Conseil Municipal se sont présentés en mentionnant leurs missions au sein de la commune.

Les nouveaux Cheminioniers se sont aussi présentés, un couple a même adressé un remerciement collectif pour l'accueil et l'aide qu'il avait trouvé lors de son arrivée.

L'après-midi ne s'étant pas passé qu'en discours et congratulations, l'heure est venue de passer au verre de l'amitié et à la galette avec des rois et des reines (heureusement ces rois et reines du jour n'habitent pas rue de l'Échafaud !). Il n'y aurait pas eu d'accident dentaire.

Il a été distribué aux nouveaux habitants une plaquette « Bienvenue à CHEMINON » réunissant des renseignements utiles à tout arrivant.

Ce fut un après-midi très convivial où seul les absents ont eut tort.

Seul point négatif à cet après-midi, la faible participation des nouveaux arrivants. En effet, sur 27 personnes adultes arrivées au cours de l'année 2010, seulement 11 avaient répondu à l'invitation, et une personne s'était excusée !!!

BILAN DE L'EAU POUR L'ANNÉE 2010 et tarifs 2011.

Les recettes ont payé l'eau achetée à la SAUR au cours de l'année, ce qui n'avait pas été le cas en 2009, (fuite importante dans la rue de Châlons). Nous avons même dégagé un léger excédent.

Achat d'eau à la SAUR :	40 356,99 €.
Dépenses : entretien, réparations, analyses, remboursement d'emprunt etc. :	3 574,34 €.
Total des dépenses :	43 931,33 €.
Vente de l'eau, abonnements, location compteurs, branchements :	47 244,90 €.
Excédent :	3 313,57 €.
Redevances perçues et reversées à la CCSB :	23 413,80 €.
Redevances perçues et reversées à l'agence de l'eau :	15 522,51 €.

Les redevances « modernisation réseau et redevance pollution » de l'agence Seine Normandie sont augmentées de 4% pour 2011.

La Communauté de Communes Saulx et Bruxenelle ne modifie pas ses redevances assainissement pour 2011. En conséquence, il convient d'augmenter légèrement le prix de l'eau pour 2011 afin de prendre en compte l'augmentation des redevances « Seine-Normandie ».

Prix de l'eau pour 2011.

COMMUNE.	TARIFS 2011		AUGMENTATIONS	
	2010	2011	En plus pour 80 m ³	En plus pour 100m ³
Rubrique				
100-Prix du m ³ consommé	1,16 €/m ³	1,18 €/m³ (+ 1,7%)	+ 1,60 €	2,00 €
120-Abonnement	26,60 €	27,00 € (+ 1,5 %),	0,40 €	0,40 €
140-Location compteur	9,55 €	9,70 € (+ 1,6 %)	0,15 €	0,15 €
160-Entretien branchement	7,18 €	7,32 € (+ 2 %)	0,14 €	0,14 €
400-Redevance prélèvement	0,15 €/m ³	0,16 €/m³ (+ 6,6 %)	+ 0,80 €	1,00 €
Augmentation de la part communale pour une consommation de 80 ou 100m ³			+ 3,09 €	+ 3,69 €

C.C.S.B

Rubrique	2010	2011	En plus pour 80 m ³	En plus pour 100 m ³
500-Redevance Assainissement	0,60 €/m ³	0,60 €/m ³	0	0
600-Raccorde ^{ment} Assainisse ^{ment}	30,50 €	30,50 €.	0	0
Augmentation de la part C.C.S.B. :			NÉANT.	

Agence Seine-Normandie.

Rubrique	2010	2011	En plus pour 80 m ³	En plus pour 100m ³
200-Modernisation réseau	0,288 €/m ³	0,30 €/m ³ (+4 %) + 1,2 centimes/m ³	+ 0,96 €.	+ 1,20 €
300-Redevance pollution	0,3341 €/m ³	0,348 €/m ³ (+ 4 %) + 1,4 centimes/m ³	+1,11 €.	+ 1,40 €
Augmentation Seine-Normandie pour une consommation de 80 ou de 100m ³			+ 2,07 €	+ 2,60 €

En 2011, pour 80 m3 l'augmentation sera de 5,16 € et de 6,29 € pour 100m³.

Durant la période 2004 à 2009 l'inflation "**OFFICIELLE**" a été de 9,9 % !!! Durant la même période à Cheminon, l'augmentation s'élevait à 7,8 % pour l'eau et 7,6 % pour l'abonnement, contre 20,6 % (eau) et 24 % (abonnement) à la SAUR. Ces chiffres se passent de commentaires, mais il faut bien payer ce que l'on achète !

L'OUVERTURE DU MAGASIN.

Après plusieurs mois d'inactivité, le "Goulet" est enfin ré ouvert.(le pain n'a manqué que 4 jours)

Si la fermeture fin 2010 a surpris plus d'un cheminonier, les délais nécessaires à la réouverture ont été beaucoup plus longs. Délais à cause des travaux, mais surtout, liés aux conditions administratives

consécutives au type de fermeture. Si cette fermeture a pu vous paraître longue, aujourd'hui c'est réglé et le magasin est ouvert depuis le 22 mars.

Ces travaux étaient plus que nécessaires, (surtout dans les domaines de la sécurité, de l'accessibilité aux handicapés) et qui n'ont rien de locatifs, sont du ressort du propriétaire : la commune. Ils ont cependant été financés en totalité par Monsieur VINCENOT. Cela a permis de raccourcir les délais d'environ 3 à 4 semaines, car la commune, maître d'œuvre, aurait été obligée de procéder à des appels d'offre pour deux spécialités de travaux, et d'attendre le vote du budget, début avril

Le montant total des travaux (hors matériels d'agencement du magasin) réglé par M. VINCENOT s'élève à 17 573 € TTC. Le Conseil Municipal a décidé, au cours de la séance du 14 janvier, de lui remettre 3 années de loyer, soit 7200 € (36 mois à 200 €/mois).

Pour ceux qui ont pensé et même dit (sur quelles bases ?) que la commune faisait un "pont d'or" au repreneur, ces chiffres sont là pour démontrer Le contraire.

Dans beaucoup de villages en France la commune prend tous les travaux à sa charge, n'encaisse pas de loyer pour avoir la chance de disposer d'une boulangerie-épicerie.

Le lundi 7 mars une "info" a été distribuée par les employées du magasin, précisant les conditions d'ouverture. **(Rappel des horaires).**

Du mardi au vendredi de 7h00 à 13h30 et de 17h00 à 19h00.

Samedi de 8h00 à 13h30 et de 17h00 à 19h00.

Dimanche de 8h00 à 13h00.

Le 26 mars en fin d'après-midi, M. VINCENOT avait convié les habitants du village à un vin d'honneur pour l'ouverture du magasin. Au cours d'un bref discours il a dit son plaisir de pouvoir se mettre à la disposition des villageois en leur apportant son aide. Puis il a présenté son équipe : Vendeuses, pâtissière, boulanger. Puis, dans une joyeuse ambiance, la fête a commencé et chacun a été à même d'apprécier une partie des compétences de cette équipe.

À propos de langues, connaissez-vous celles d'ÉSOPE ?

Qui était ÉSOPE ?

ÉSOPE était un esclave, prisonnier de guerre, écrivain grec à qui on attribue la paternité de la fable comme genre littéraire. De nombreuses fables de Jean de la Fontaine sont des retranscriptions des fables d'Ésope.

Les langues :

Un jour de marché, son maître, qui avait dessein de régaler quelques-uns de ses amis, lui commanda d'acheter ce qu'il y aurait de meilleur, et rien d'autre chose. « Je t'apprendrai, dit en soi-même Ésope, à spécifier ce que tu souhaites, sans t'en remettre à la discrétion d'un esclave » il n'acheta donc que des langues, lesquelles il fit accommoder à toutes les sauces : l'entrée, le second plat, l'entremets etc. ... Tout ne fut que langues. Les convives louèrent d'abord le choix de ces mets ; à la fin ils s'en dégoûtèrent.

« Ne t'ai-je pas commandé, dit son maître, d'acheter ce qu'il y aurait de meilleur ?

-Eh ! qu'y a-t-il de meilleur que la langue ? reprit Ésope. C'est le lien de la vie civile, la clef des sciences, l'organe de la vérité et de la raison : par elle on bâtit les villes et on les police ; on instruit, on

persuade, on règne dans les assemblées, on s'acquitte du premier de tous les devoirs, qui est de louer les dieux.

-Eh bien, dit le maître qui prétendait l'attraper, achète-moi demain ce qui est de pire : ces mêmes personnes viendront chez moi, et je veux diversifier ».

Le lendemain Ésope ne fit servir que le même mets, disant que la langue est la pire chose qui soit au monde : « C'est la mère de tous débats, la nourrice des procès, la source des divisions et des guerres. Si on dit qu'elle est l'organe de la vérité, c'est aussi celui de l'erreur, et, plus encore, de la calomnie. Par elle on détruit les villes, on persuade de méchantes choses. Si d'un côté elle loue les dieux, de l'autre elle profère des blasphèmes contre leur puissance ».

La langue, c'est donc quelque chose qui peut-être le pire ou le meilleur selon ce qu'on en fait.

NOS JOIES.

Naissances :

Le 16 décembre 2010, Ivann, Sébastien, Thierry de Sébastien GUILLEMIN et de Julie RAVELLI. (1)

Le 18 décembre 2010, Aloïs de Michaël THIERRY et Angélique GODARD.(1)

Le 14 mars 2011, Antonin, de Thierry HUYET et Virginie STOKLOSA.

(1) Les avis de naissance sont arrivés en mairie après la distribution du Cheminons Ensemble n° 13.

RAPPEL : LIVRET DU CRÉDIT AGRICOLE.

Une convention a été passée entre la commune et le crédit agricole. À chaque naissance la secrétaire de mairie adresse une lettre à la famille du nouveau-né au bas de laquelle se trouve un papillon à remplir et à adresser au crédit agricole de Sermaize. Un livret est ouvert au nom de l'enfant, avec la somme de 30 €, 15 de la banque et 15 de la commune. Même si vous n'êtes pas client du crédit agricole faites le, ranger le carnet au fond d'une armoire et lorsque votre enfant aura atteint sa majorité il pourra disposer d'une cinquantaine d'euros. (Nb : je ne suis pas client du crédit agricole).

Arrivées :

Cynthia et Thomas OTTO, 5, rue Haute.

Margaux DUBOIS ; 59, rue Haute.

LA RÉCUPÉRATION DES BOUCHONS EN PLASTIQUE.

LES BOUCHONS D'AMOUR DE JEAN-MARIE BIGARD.

Rendez vos bouchons utiles ! De nombreuses associations, dont l'association « les bouchons d'amour » créée en 2001 par l'humoriste Jean-Marie BIGARD, récoltent, à l'échelle nationale les bouchons en plastique afin d'acquérir des fauteuils roulants et autre matériel destinés aux handicapés.

Il s'agit d'une démarche solidaire et citoyenne. Aujourd'hui, beaucoup de cheminoniers récupèrent les bouchons et les remettent à un parent ou les déposent dans un magasin. Cependant, un grand nombre est remis sur les bouteilles dans les sacs jaunes. Bien sûr, ils sont recyclés, mais avec quel profit et pour qui ?

Notons que nous Français consommons une très grande quantité d'eau en bouteille. En 2008, en France, plus de 5 milliards de litres ont été consommés. Seulement 13 % des bouchons (1 sur 8) de ces bouteilles sont aujourd'hui recyclés.

POURQUOI RECYCLER ?

Le plastique est une transformation du pétrole qui se retrouve sous de nombreuses formes en fonction de sa destination finale : Cela peut aller du sac de grande surface pour mettre les courses au grand bidon pour récupérer la pluie en passant par les bacs de rangement, mais aussi par des palettes de transport qui durent jusqu'à 300 ans et remplacent avantageusement celles qui sont en bois. Beaucoup d'autres produits sont issus de ces bouchons plastiques.

Son avantage dans notre cas est que ce plastique est indéfiniment recyclable (100 % du plastique recyclé redonne du plastique).

QUELS BOUCHONS COLLECTER ?

Les bouchons alimentaires : Eau, lait, huile, vinaigre, compote.

Les bouchons ménagers : Liquide vaisselle, lessive, assouplissant, aérosols.

Les bouchons cosmétiques : Déodorants, laque, parfum, ...

Les bouchons de produits d'hygiène : Dentifrice, shampoing, produits douche, ...

Les couvercles en plastique : Chocolat et café en poudre, moutarde, ...

Les bouchons doivent être propres, sans reste du produit qu'ils fermaient.

Les bouchons ne doivent pas dépasser 12 cm. de diamètre.

LES BOUCHONS REFUSÉS.

Les bouchons de produits chimiques hautement toxiques.

Les bouchons de sécurité : Détergents, eau de javel, produits de nettoyage divers ...

Les bouchons de médicaments.

Un réflexe simple : Quand, après l'avoir écrasée, vous mettez une bouteille d'eau, de lait, de soda, de jus de fruits ... dans le sac jaune, pensez à récupérer le bouchon plastique qui est dessus et stockez-le dans un sac ou un petit carton.

LA RÉCUPÉRATION AU NIVEAU DE LA COMMUNE.

Vous conservez vos bouchons, lors que vous le souhaitez, vous les remettez à l'un des membres du conseil municipal qui habite à proximité. Si vous ne pouvez pas vous déplacer, vous téléphoner à Madame Françoise PEROT (03 26 73 09 21) ou à Monsieur Michel MELIN (03 26 73 07 40) qui se déplaceront afin de récupérer les bouchons. Si vous avez des petits enfants scolarisés à Cheminon., vous pouvez leur remettre, un dépôt provisoire est prévu à l'école. Vous pouvez aussi déposer vos sacs dans le couloir de mairie aux heures d'ouverture le matin.

Les bouchons sont ensuite stockés au niveau communal, puis en fonction des volumes ils seront acheminés vers un des centres de récupération du département. Lorsque dans ce centre le seuil de 10 tonnes de bouchons est atteint le responsable départemental prend contact avec l'usine de recyclage ERYPLAST basée à Herstal en Belgique, qui affrète un camion pour enlever les sacs.

-Un sac de 100 litres de bouchons de boissons pèse 15 à 16 kilos, il faut environ 60 à 65 sacs pour une tonne.

Au 1/1/2010 une tonne de bouchons est payée 180 € .

L'argent est perçu par la Fédération Nationale des Personnes Handicapés à Paris, que le reverse à la Fédération Handisport et aux associations régionales des handicapés. Cet argent est employé en complément des remboursements de Sécurité Sociale et des mutuelles pour l'achat de matériel nécessaire aux handicapés.

Sur le plan départemental, le responsable réside à La Veuve, c'est lui qui est chargé de traiter les dossiers d'aide aux personnes handicapées.

Ces recettes sont utilisées principalement pour :

-Le financement de matériel pour les handicapés (fauteuils roulants à mains ou électriques, fauteuils pour hémiplégiques ...)

-Des aides ponctuelles à des associations d'handicapés.

-Soutenir des projets handisports (financement de matériel spécifique pour les scolaires).

-La participation à des frais chirurgicaux pour des jeunes handicapés.

-La création et le coût de fonctionnement d'un orphelinat à MADAGASCAR.

Les Bouchons d'amour sont aussi partenaires de l'association handi'chiens, qui a pour mission d'éduquer et de remettre gratuitement des chiens d'assistance à des personnes atteintes d'un handicap moteur.

En 2009 à MARGERIE-HANCOURT, village de 206 habitants au Sud de Vitry-le-François, il a été collecté 15 tonnes de bouchons.

Partout en France, de nombreuses écoles se sont associées à cette collecte. La liste serait trop longue à énumérer, mais sur Internet, à la rubrique "les écoles participant à l'opération bouchons d'amour" les 10 premières pages, soit près d'une centaine d'écoles, (je ne suis pas allé plus loin) mentionnent des articles de classes lancés dans cette opération. À noter en page 6 l'école de Saint RÉMY EN BOUZEMONT ! Mais il n'y a pas que les scolaires, puisqu'en 2010 des étudiants de 3^e année de l'université de Cergy-Pontoise se sont associés à cette opération.

Alors pourquoi pas CHEMINON ?

"FAIRE LE ZOUAVE".

Qu'est ce qu'un zouave (et l'origine de l'expression "faire le zouave") ?

Les zouaves étaient des unités d'infanterie appartenant à l'Armée d'Afrique qui dépendaient de l'armée de terre française. Le terme zouave vient du berbère *zwava* qui est le nom d'une tribu kabyle. Ceux-ci fournissaient des soldats aux Turcs sous la régence d'Alger et, après la prise d'Alger par les Français (1830), ils entrent au service de la France.

La guerre de Crimée (1853-1856) est la première campagne des zouaves en dehors de l'Algérie. Cette guerre opposait la Russie impériale à une coalition comprenant l'Empire Ottoman, le Royaume-Uni, la France et le royaume de Sardaigne. À l'occasion de la bataille de l'Alma, le 3^e régiment de zouaves prend par surprise les Russes en gravissant des escarpements rocheux, en s'emparant de leur artillerie puis en la retournant contre eux. Cette action participa grandement à faire tourner la bataille en faveur des alliés. Ce fait d'armes sera immortalisé lors de la construction du pont de l'Alma (1854-1856) puisque les piles seront décorées par 4 statues – un zouave, un grenadier, un chasseur à pied et

un artilleur – représentant quatre régiments ayant valeureusement combattu lors de la guerre de Crimée. De 1970 à 1974, le pont est en reconstruction du fait de son étroitesse. Seul le Zouave sera conservé.

De nos jours, on demande à quelqu'un de cesser de faire le zouave lorsqu'il fait l'idiot ou le fanfaron, cette référence à la vantardise renvoyant directement à la vraie origine du zouave.

L'origine de l'expression "faire le zouave" est militaire. Elle signifiait "crâner" ou "montrer sa bravoure avec orgueil". Puis, l'expression a évolué en "faire le clown". Cette dernière signification vient probablement du fait qu'en 1857, à l'occasion d'une fête organisée pour une visite de Napoléon III au camp de Châlons, les zouaves, ivres, se mirent à danser nus devant leurs officiers.

"Faire le zouave" aujourd'hui, c'est caricaturer le zouave d'autrefois, se faire passer pour courageux alors que ce n'est pas le cas, rouler des mécaniques, c'est aussi se vêtir de manière originale ou plus généralement avoir un comportement excentrique.

FORMATION À L'EMPLOI DU DÉFIBRILLATEUR.

Le défibrillateur est installé à l'extérieur de la mairie. Il est encore temps de s'inscrire pour suivre une formation à l'emploi de cet appareil. Vous pouvez vous inscrire en téléphonant à la mairie.

RECYCLAGE DES PILES USAGÉES :

"LE RECYCLAGE DES PILES MANQUE TOUJOURS D'ÉNERGIE !"

La filière de recyclage des piles piétine ! Deux piles sur trois finissent encore à la poubelle ou dans la nature. La faible mobilisation des consommateurs est un frein au développement de cette filière.

En France 87 % des habitants connaissent le recyclage, mais seulement 30 % le font, pourtant il existe 27 000 points de collecte.

POURQUOI RECYCLER ? POUR PROTÉGER L'ENVIRONNEMENT.

Du fait des innombrables appareils mobiles de notre quotidien (téléphones portables, appareils photo, jouets, baladeurs, assistants personnels, etc. ...) le nombre de piles vendues continue de croître et bien entendu le nombre de piles usagées augmente dans les mêmes proportions.

La France utilise chaque année 720 millions de piles et accumulateurs, 12 unités par habitants.

Sept piles sur dix sont jetées dans la poubelle, ou pire, dans la nature. Les boîtiers s'altèrent par oxydation et des métaux lourds s'en échappent et se mêlent aux eaux usées, empoisonnent le sol puis les nappes phréatiques.

L'incinération des piles, dans le cas de dépôt dans une poubelle, produit un gaz extrêmement toxique, composé de dioxines, qui dispersé dans l'atmosphère pollue gravement l'air. De plus, les cendres et déchets de cette combustion, contiennent des métaux lourds qui peuvent également polluer le sol et les nappes phréatiques.

Une fois dans la terre ou dans l'eau ces composants toxiques, très persistants dans le temps, pénètrent directement dans la chaîne alimentaire, exposant les animaux ainsi que l'homme à une intoxication lente mais certaine.

POUR RÉCUPÉRER DES MATÉRIAUX CÔUTEUX.

À côté de la problématique environnementale, le retraitement des piles n'est pas à négliger : En France on estime que 20 000 tonnes de piles se vendent chaque année, ce sont près de 4 500 tonnes de zinc, 5 500 tonnes de manganèse, 30 kilos de mercure qui pourraient être réutilisées ! Un véritable gisement de matériaux parfois coûteux et non renouvelables, mais seulement utilisé à 30 % puisque 7 piles sur 10 sont "balancées" dans la nature.

MAIS POUR RECYCLER IL FAUT COLLECTER.

Au plan français, la Loi impose aux distributeurs, détaillants ou grossistes de reprendre gratuitement les piles et accumulateurs usagés.

Les fabricants et les importateurs ont l'obligation de récupérer et d'éliminer les piles et accumulateurs en fin de vie, collectés par les distributeurs ou les communes.

Les particuliers ont pour obligation légale (depuis 1999 !) de les déposer dans les conteneurs prévus à cet effet. Pour les personnes qui ont l'habitude de le faire, c'est bien, continuez. Pour celles qui ont des problèmes de déplacement, faites déposer vos piles en mairie, ou téléphoner à Madame Françoise PEROT (03 26 73 09 21) ou M. Michel MELIN (03 26 73 07 40) qui se déplaceront.

La collecte est un élément fondamental de l'efficacité de la filière du retraitement. Chacun doit accomplir cet acte citoyen et agir pour une meilleure gestion des déchets et pour la sauvegarde de notre environnement.

INFO CIMETIÈRES :

Des compteurs d'eau ont été installés sur les branchements des deux cimetières et l'eau est de nouveau ouverte.

Dans chacun des cimetières il existe deux poubelles. L'une destinée à recevoir les déchets verts : Herbes issues du nettoyage, fleurs et plantes fanées (sans les pots), l'autre pour les déchets autres que les végétaux. (pots, bouteilles plastiques etc. ...).

PROTÉGEONS LA NATURE.

Le printemps arrive, la végétation retrouve des couleurs. La sortie du feuillage fait prendre du volume aux arbres des futaies. Des fleurs de toutes les couleurs apparaissent dans les branches et surtout tapissent le sol de la forêt. Bien souvent, au sol, la couleur dominante est le rouge, oui mais, le rouge des boîtes de "Coca" ou des emballages "Mac-do", ainsi que tous les déchets "oubliés" dans les fossés, parfois à plusieurs centaines de mètres de la route. Nous avons des droits, mais aussi et surtout des devoirs, et l'un d'eux n'est-il pas de protéger l'environnement ?